

DÉPARTEMENT  
DES  
PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

VILLE DE SAINT-JEAN-DE-LUZ



Conseillers en exercice : 33  
Nombre de présents : 27

#### **N° 8 – FINANCES**

**Fonds vert :  
sollicitation d'une  
subvention au titre de  
la rénovation des parcs  
luminaires d'éclairage  
public**

#### **Rapporteur**

M.Etcheverry, adjoint

REPUBLIQUE FRANCAISE

## **EXTRAIT**

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

### ***Séance du 09 juin 2023 à 18 heures 30***

*Le conseil municipal de la ville de Saint Jean de Luz s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-François Irigoyen*

#### **Présents**

Jean-François Irigoyen, maire  
Pello Etcheverry, 1<sup>er</sup> adjoint  
Patricia Arribas-Olano, 2<sup>ème</sup> adjoint  
Jean-Daniel Badiola, 3<sup>ème</sup> adjoint (*présent à la délibération n°1*)  
Nathalie Morice, 4<sup>ème</sup> adjoint  
Christine Duhart, 6<sup>ème</sup> adjoint  
Laurence Ledesma, 8<sup>ème</sup> adjoint

Manuel Vaquero, Charlotte Loubet-Latour, Thomas Ruspil, Delphine de Torregrosa, Guillaume Boivin, Serge Peyrelongue, Béatrice Chauffard, Christine Gonzalo, Pascale Fossecave, Benjamin Marcille, Sylvie Dargains, Monique Labattut, Bruno Garraialde, Manuel de Lara, Gaëlle Lapix, Isabelle Tinaud-Nouvian, Nicolas Charrier, Pascal Lafitte, Yvette Debarbieux, Hugo Maillos, Marie-Hélène Dupuy-Althabegoity conseillers municipaux en exercice.

#### **Pouvoirs**

- Jean-Daniel Badiola, 3<sup>ème</sup> adjoint, à Charlotte Loubet-Latour, conseillère municipale déléguée (*à partir de la délibération n°2*)
- Eric Soreau, 5<sup>ème</sup> adjoint à Jean-François Irigoyen, maire
- Guillaume Colas, 7<sup>ème</sup> adjoint, à Christine Duhart, adjoint
- Jean-Luc Casteret, 9<sup>ème</sup> adjoint, à Pello Etcheverry, adjoint
- Loïc Jouenne, à Patricia Arribas Olano, adjoint
- Noémie Troubat, à Delphine de Torregrosa, conseillère municipale déléguée

**Date de la convocation** : 2 juin 2023

Conformément au code général des collectivités territoriales, article L 2121-15, Pascale Fossecave a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire, fonctions qu'elle a acceptées.

## **N°8 - FINANCES**

### **Fonds vert : sollicitation d'une subvention au titre de la rénovation des parcs lumineux d'éclairage public**

M. Etcheverry, adjoint, expose :

Dans le cadre de sa politique de développement durable, la commune de Saint-Jean-de-Luz a mis en œuvre il y a plus de deux ans une expérimentation sur l'extinction de l'éclairage public de son territoire. Parallèlement, la commune est fortement mobilisée sur l'application du décret n° 2022-1294 du 5 octobre 2022 sur l'extinction des publicités et enseignes lumineuses.

La commune souhaite aller plus loin dans sa démarche en s'engageant dans la limitation des nuisances lumineuses en application de l'arrêté du 27 décembre 2018 relatif à la prévention, à la réduction et à la limitation des nuisances lumineuses. La hausse des prix de l'énergie contraint également la ville à réduire ses consommations électriques.

La commune s'engagera dans la modernisation de ses installations d'éclairage public qui consistera à :

- Réduire le nombre de points lumineux dans le cadre d'un plan « lumières » en cours de réalisation,
- Mettre en œuvre un éclairage LED avec le recours aux technologies vertes comme l'alimentation solaire,
- Protéger la biodiversité en réduisant la température de couleur des luminaires,
- Mettre en place des appareils intelligents pour permettre l'extinction tout en assurant la sécurité des usagers.

En partenariat avec Territoires d'Energies 64, la ville a finalisé au mois de mars dernier le diagnostic complet de son éclairage public.

Dans le cadre du Fonds Vert, l'Etat lance un dispositif de financement en faveur des collectivités pour rénover les parcs de luminaires d'éclairage public. Le projet de Saint-Jean-de-Luz répond aux enjeux du dispositif mais ce dernier ne précise pas le taux d'intervention auquel les collectivités peuvent prétendre.

Le plan de financement prévisionnel du projet se présente de la façon suivante :

	<b>Montant en €HT</b>
<b>Dépenses (travaux, honoraires maîtrise d'œuvre, frais d'insertion, autres)</b>	<b>2 460 436,00 €</b>
<b>Subventions</b>	<b>1 230 218,00 €</b>
<i>Etat – Fonds Vert (50%)</i>	<i>1 230 218,00 €</i>
<b>Autofinancement Ville</b>	<b>1 230 218,00 €</b>

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver le plan de financement prévisionnel de l'opération et de solliciter une subvention d'un montant d'1 230 218,00 € au titre du Fonds Vert pour l'action de Rénovation des parcs de luminaires d'éclairage public,

- d'autoriser M. le Maire, ou son adjoint délégué, à signer tout document relatif à cette délibération.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,
- Vu l'avis favorable de la commission municipale « *Finances, administration générale et ressources humaines* » du 31 mai 2023,
- approuve le plan de financement prévisionnel de l'opération et de solliciter une subvention d'un montant d'1 230 218,00 € au titre du Fonds Vert pour l'action de Rénovation des parcs de luminaires d'éclairage public,
- autoriser M. le Maire, ou son adjoint délégué, à signer tout document relatif à cette délibération.

**Adopté à l'unanimité**

- pour extrait conforme
- ont signé au registre tous les membres présents

Le Maire,

Jean-François Ingoven

